

Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

**Conception infographique et impression des supports de
communication**

**Projet : Création d'emplois par le verdissement du secteur
des transports au Maroc DeveloPPP- Green Jobs -IPRO
ADM**

PN: 12.1003.8-428.01

PROSOFT : 91174969

1. Introduction

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie. À son titre d'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ soutient plusieurs secteurs et un grand nombre de clients nationaux et internationaux dans la mise en œuvre de leur coopération bilatérale, régionale et internationale.

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Energies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que la gouvernance et le développement économique durable.

2. Avis d'Appel d'Offres

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° 91174969 ayant pour objet de « **Conception infographique et impression des supports de communication** » pour le Projet « **Création d'emplois par le verdissement du secteur des transports au Maroc DeveloPPP- Green Jobs -IPRO ADM** ».

3. Objet du marché

Désignation	Caractéristiques	Quantité
Conception graphique	<ul style="list-style-type: none"> -Concevoir et créer une charte graphique du projet -Concevoir les supports infographiques selon les objectifs de communication. -Collaborer avec l'équipe du projet pour comprendre les besoins en supports de communication. -Utiliser les logiciels de conception graphique tels que Adobe Photoshop, Illustrator et InDesign pour créer des visuels de haute qualité. -Le prestataire prendra en charge l'impression et la livraison de tous les supports de communication digitaux et physiques finals. -Le contenu des supports de communication sera fourni par l'équipe du projet en deux langues arabe et français. -Le prestataire prendra en charge l'intégration des textes et l'adaptation des conceptions avec les contenus fournis pour harmoniser le visuel et l'écrit. 	01

Handwritten signature or initials in blue ink.

	-La conception graphique des supports de communication a pour objectif de renseigner sur les actions de développement de la chaine de valeur des semences autochtones dont : <ul style="list-style-type: none"> • Les actions de sensibilisation des agriculteurs • Le lancement de concours pour la création des start-ups dans la chaine de valeur • La communication digitale autour le projet sur la plateforme LinkedIn 	
Banderole	Format de 3m *1.5m en bâche portant quatre logos et une phrase.	4
Roll Up sur la chaine de valeur	Format de 180 cm*80cm en bâche portant quatre logos et un texte.	4
Un Roll Up de programme	Format de 180 cm*80cm en bâche portant quatre logos et un texte.	4
Panneaux d'annonce en drapeau à voile	Format Wind banner de hauteur de 3,5 m et une largeur de 1 m fait en polyester léger et résistant au vent avec un tissu en maille permettant au vent de passer à travers et porté sur un support rigide et lourd pour stabiliser le drapeau.	4
Flyer de programme	Format A5 de 14,8cm x 21 cm en papier de 250 g une seule page recto-verso.	1 600
Dépliant éducatif sur les mallions de la chaine de valeur	Format A4 de trois volets recto-verso y compris en papier de 250 g plastifié.	1 600
Bloc-notes pour les participants	50 pages tracées de format A5 avec spirale. Papier de 135g et couverture en papier de 250g.	1 600
Stylos pour les participants	Stylos imprimables ayant un packaging blanc et avec une ancre de couleur bleue	1 600
Casquettes pour les participants	Casquette baseball légères et imprimables en mélange de coton-polyester permettant une meilleure respirabilité et confort du port et de bonne qualité pour recevoir l'impression (les casquettes porteront les éléments de la charte graphique du projet).	1 600
Sacs pour les participants	Sacs imprimables rectangulaire porté épaule en tissu de bonne qualité pour recevoir l'impression (les casquettes porteront les éléments de la charte graphique du projet).	1 600
Badges pour la Présentation des conseillers agricoles privés	Papier plastifier de 120 g de 9,7cm *8,6 cm perforé sur la face supérieure pour la fixation de ruban textile.	12
Guide des sessions de sensibilisation	Format livre de A4 avec couverture plastifié de 300g, de 135 g pour le papier de l'intérieur, avec piquage en fils. Le livre contient 10 pages recto-verso.	12
Badges pour la présentation des conseillers techniques de GIZ	Papier plastifier de 120 g de 9,7cm *8,6 cm perforé sur la face supérieure pour la fixation de ruban textile.	6
Guides pour les agriculteurs collecteurs et multiplicateurs des semences autochtones	Format livre de A5 avec couverture plastifié de 300g, de 135 g pour le papier de l'intérieur, avec piquage en fils. Le référentiel contient 20 pages recto-verso.	500
Infographies des postes LinkedIn	Combinaison de différents formats selon l'objectif du poste sur LinkedIn.	30

pour inciter l'engagement des bénéficiaires du projet et des acteurs du secteur		
Fact Sheets	Format A4 et papier de 300 g bristol blanc portant 3 logos et un texte recto-verso	150
Badges des organisateurs	Papier plastifier de 120 g de 9,7cm *8,6 cm perforé sur la face supérieure pour la fixation de ruban textile.	20
Banderole officielle de l'évènement	Format de 3m *1.5m en bâche portant 3 logos et un texte.	1
Affiche digitale de l'appel au concours	Format de couverture de page LinkedIn et format annonce pour poste LinkedIn.	2
Roll up sur le déroulement de concours	Format de 180 cm*80cm en papier 180g plastifié Matt non brillant.	1
Flyer de programme de concours	Format A5 en papier de 250 g avec une seule page recto-verso.	30
Badges pour les candidats du concours	Papier plastifier de 120 g de 9,7cm *8,6 cm perforé sur la face supérieure pour la fixation de ruban textile.	25
Badges pour le comité de jury	Papier plastifier de 120 g de 9,7cm *8,6 cm perforé sur la face supérieure pour la fixation de ruban textile.	6
Dépliant de concours	Format A4 de trois volets recto-verso en papier de 250 g plastifié.	30

4. Livraison

La livraison **de la conception infographique et les supports de communication** objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du fournisseur à l'adresse suivante : **Parc des eaux et forêts, Avenue Imam Malik, Rabat, Maroc.**

La livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison en deux exemplaires.

Il doit indiquer :

- La date de livraison
- La référence du bon de commande
- L'identification du fournisseur

La livraison doit être effectuée en présence des représentants dûment habilités de la GIZ Maroc et du fournisseur.

Elle doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, en dehors des jours fériés et selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par la GIZ Maroc.

5. Paiement et Modalités

Le délai de règlement de la facture ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la date de dépôt de la facture.

6. Contenu du dossier des offres

Si vous êtes intéressés par cet Appel d'Offres, veuillez nous envoyer votre offre uniquement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de** , au plus tard le 21 septembre 2023, avec l'intitulé en objet : **91174969 _nom de votre société.**

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiré du bas _) et non celui sur la ligne (-)

Votre offre devra être composée de :

- L'offre financière **obligatoirement** sous **format PDF**, signée et cachetée avec l'entête de votre société indiquant les délais et les frais de livraison ;
- La présentation de la société ;
- La copie du Modèle 7 (Modèle J) datant de moins de 3 mois ;
- La copie des statuts.
- Les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) signées et cachetées
- Annexe A : La garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur signée et cachetée.

Veuillez noter que **les offres d'une taille supérieure à 30 Mo** ne peuvent pas être reçues par email. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.
- **Ou sur deux/plusieurs e-mails différents.**

Pour ce faire, nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre 2^{ème} partie etc.

Ex : avis de consultation N° **91174969** offre 1^{ère} partie

Ex : avis de consultation N° **91174969** offre 2^{ème} partie

Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention

obligatoire « 91174969_Demande de complément d'information » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, afin de traiter votre question et ce au plus tard le 14 septembre 2023.

7. Critères d'attribution du marché

- Soumission d'un dossier complet (Voir point n°6) ;
- Délai de livraison le plus court ;
- Offre financière complète (prix et livraison)
- Offre financière la moins disante.

8. Conditions générales d'achat applicables aux fournisseurs de la GIZ

Veillez noter que l'offre doit respecter les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) en annexe. En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du bon de commande.

Rabat, le 31/08/2023



Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

ANNEXES :

Annexe 1 : Conditions générales (Annexe Form 32-13-fr)

Annexe 2 : La garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur (Annexe A)

Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/ les partie/s des livraisons qui a/ont été affectée/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et nonavenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.

Handwritten signature

Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine¹ (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006).

En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – et donc avant même l'attribution du marché – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment et sans que cette énumération ne soit limitative, l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre peut être rejetée sans notification préalable.

L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices même non probants ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ et sans avoir à produire une quelconque documentation y afférente, se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent.

¹ https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions



